

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 modifiée

FDS n° : A-32

**Toner CRU - Noir, Cyan, Magenta,
Jaune**

Date d'émission 2001-02-01

Date de révision 2016-05-17

Version 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit

Toner CRU pour Phaser 1235

Référence

016-1934-00, 006R90293, 006R90294, 006R90295, 006R90296, 006R90303, 006R90304,
006R90305, 006R90306, 006R00979, 006R00980, 006R00981, 006R00982

Couleur

Noir, Cyan, Magenta, Jaune

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Impression xérographique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Xerox AG
Lindenstrasse 23
CH-8302 Kloten
Switzerland

Pour plus d'informations, contacter

Personne à contacter

Christoph Schwiezer

Téléphone

043 / 305 12 12

Télécopie

043 / 305 15 51

Adresse e-mail

ehs-europe@xerox.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

O.R.F.I.L.A. (Centre Antipoisons) : Tél: 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n o 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucun(e)

2.3 Autres dangers

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales

FDS n° : A-32

Toner CRU - Noir Cyan Magenta Jaune

Date d'émission 2001-02-01

Date de révision 2016-05-17

Version 1

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Mélanges

Cette formulation représente les couleurs multiples et la liste des composants comprend plusieurs pigments. La formulation de toner réelles pour chaque couleur sera différente que dans le pigment utilisé.

Nom chimique	% en poids	Numéro CAS	No.-CE	Classification (Règ. 1272/2008)	Numéro d'enregistrement REACH
Résine de polyester	85-95	117581-13-2	Non répertorié	Aucun(e)	
Pigment rouge	0-10	980-26-7	213-561-3	Aucun(e)	01-2119456804-33-00 08
Pigment cyan	0-10	147-14-8	205-685-1	Aucun(e)	01-2119458771-32-00 44
Cire	2-10	8015-86-9	Non répertorié	Aucun(e)	
Noir de carbone	0-10	1333-86-4	215-609-9	Aucun(e)	01-2119384822-32-00 65
Pigment jaune	0-10	76199-85-4	278-388-8	Aucun(e)	
Silice (amorphe)	<2	7631-86-9	231-545-4	Aucun(e)	

Remarque

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	À usage externe uniquement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Contact oculaire	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon
Inhalation	Amener la victime à l'air libre
Ingestion	Rincer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau ou de lait

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxicité aiguë

Yeux	Aucun effet connu
Peau	Aucun effet connu
Inhalation	Aucun effet connu
Ingestion	Aucun effet connu

Effets chroniques

Symptômes principaux

Une exposition excessive peut provoquer:
irritation respiratoire bénigne similaire à celle provoquée par des poussières nuisibles

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Protection pour les secouristes	Aucun équipement de protection spécifique exigé
Notes au médecin	Traiter les symptômes

FDS n° : A-32

Toner CRU - Noir Cyan Magenta Jaune

Date d'émission 2001-02-01

Date de révision 2016-05-17

Version 1

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs, Mousse

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

5.3 Toute action de protection spéciale pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Si nécessaire, porter un appareil de protection respiratoire autonome en demande de pression pour éviter l'exposition à la fumée ou aux toxines atmosphériques.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Autres informations

Propriétés d'inflammabilité

Ininflammable

Point d'éclair

Sans objet

Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition dangereux sont dus à une combustion incomplète, Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx)

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation de la poussière

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau chaude fixe le toner.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucun(e)

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité, Éviter toute accumulation de poussière en espace confiné, Prévenir la formation de nuages de poussières

FDS n° : A-32

Toner CRU - Noir Cyan Magenta Jaune

Date d'émission 2001-02-01

Date de révision 2016-05-17

Version 1

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé, Conserver à température ambiante

7.3 Utilisations finales particulières

Impression xéographique

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite d'exposition Xerox	2.5 mg/m ³ (poussières totales)
Limite d'exposition Xerox	0.4 mg/m ³ (poussière alvéolaire)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique	Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation
---------------------------	---

8.3 Mesures de protection individuelle, telles que l' emploi d'équipements de protection individuelle

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection spécifique exigé
Protection des yeux/du visage	Aucun équipement de protection spécifique exigé
Protection de la peau et du corps	Aucun équipement de protection spécifique exigé
Protection des mains	Aucun équipement de protection spécifique exigé

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre	Odeur	Faible
Seuil olfactif	Sans objet	État physique	Solide
pH	Sans objet	Couleur	Noir, Cyan, Magenta, Jaune
Point d'éclair	Sans objet	Point/intervalle d'ébullition	Sans objet
Point de ramollissement	49 - 60 °C / - 140 °F	Température d'auto-inflammabilité	Sans objet

Limites d'inflammation dans l'air Sans objet

Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Hydrosolubilité	Négligeable
Viscosité	Sans objet
Coefficient de partage	Sans objet
Taux d'évaporation	Sans objet
Point/intervalle de fusion	Indéterminé(e)(s)
Point de congélation	Sans objet
Température de décomposition	Indéterminé(e)(s)
Densité	~ 1

FDS n° : A-32

Toner CRU - Noir Cyan Magenta Jaune

Date d'émission 2001-02-01

Date de révision 2016-05-17

Version 1

9.2 Autres informations

Propriétés explosives

Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit

10.4 Conditions à éviter

Prévenir la formation de nuages de poussières, Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières

10.5 Matières incompatibles à éviter

Aucun(e)

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données de toxicité ci-dessous est basé sur les résultats du test des matériaux similaires reprographie.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Irritation

Pas d'irritation de la peau, Pas d'irritation oculaire

DL50 par voie orale

> 5 g/kg (rat)

DL50, voie cutanée

> 5 g/kg (lapin)

CL50 par inhalation

> 5 mg/L (rat, 4 heures)

Toxicité chronique

Informations sur le produit

Effets chroniques

Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation

Cancérogénicité

Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain

Autres effets toxiques

Informations sur le produit

Sensibilisation

Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée

FDS n° : A-32

Toner CRU - Noir Cyan Magenta Jaune

Date d'émission 2001-02-01

Date de révision 2016-05-17

Version 1

Effets mutagènes	Non mutagène selon le test d'Ames
Effets sur certains organes cibles	Aucun(e) connu(e)
Autres effets néfastes	Aucun(e) connu(e)
Danger par aspiration	Sans objet

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	D'après les données disponibles, la substance n'est pas nocive pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	D'après les données disponibles, la substance n'est pas nocive pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Autres effets néfastes

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Considérations relatives à l'élimination

Méthode d'élimination des déchets	Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière
Code de déchets du CED	08 03 18

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 UN/ID No

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition

FDS n° : A-32

Toner CRU - Noir Cyan Magenta Jaune

Date d'émission 2001-02-01

Date de révision 2016-05-17

Version 1

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est exigée pour la manipulation de cette matière

14.7 Transport en vrac conformément à la convention MARPOL 73/8 et au Recueil IBC

Sans objet

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

D'après les données actuelles aucune classification ni étiquetage n'est requis au sens Règlement (CE) n° 1272/2008.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Sans objet

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2001-02-01
Date de révision 2016-05-17

Remarque sur la révision

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.



Page 8 / 8

FDS n° : A-32

**Toner CRU - Noir Cyan Magenta
Jaune**

Date d'émission 2001-02-01

Date de révision 2016-05-17

Version 1
